

Compte-rendu de la SEANCE du 20 mars 2018

L'An deux mil dix-huit, le vingt mars, à vingt-heures heures trente minutes,
le Conseil Municipal de la commune de Moirax, dûment convoqué,
s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de
Monsieur Henri TANDONNET, Maire de Moirax

Date de la convocation : 16 mars 2018

Présents (13) : Monsieur Henri TANDONNET, Maire
Madame Catherine TENCHENI, 1^{er} adjoint
Monsieur Michel CASAGRANDE, 2^{ième} adjoint
Messieurs Philippe GALAN, Daniel BARBIERO, David
GREGOIRE, Louis JALLAIS, Lionel MICHOT et
Mesdames Patricia MONTEIL, Brigitte ZUGAJ,
Bernadette BOUYSSONNIE, Frédérique DURAND et
Marie-Pierre DELAUNEY

Absents excusés (2) : Madame Mariette SEMELIN qui a donné pouvoir à
Monsieur Philippe GALAN, Monsieur Daniel MURIEL
qui a donné pouvoir à Madame Catherine TENCHENI

Secrétaire de séance : Madame Catherine TENCHENI

ORDRE DU JOUR :

- 1. Décisions du Maire du 4^{ième} trimestre**
- 2. Approbation du compte de gestion 2017**
- 3. Vote du compte administratif 2017**
- 4. Motion de solidarité pour le Département**
- 5. Participation citoyenne**
- 6. Bibliothèque – Bilan et convention**

Compte-rendu de la SEANCE du 20 mars 2018

1. Décisions du Maire du 4^{ième} trimestre :

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises au cours du trimestre écoulé (juillet / août / septembre 2017) dans le cadre de la délégation d'attributions de compétence – article L2122-23 du CGCT – donnée par le CM le 18 avril 2014 :

1	Achat d'une friteuse pour la cantine (suite panne) – commande du 23.10.2017
2	Contrat d'abonnement aux logiciels métiers Coloris signé le 22.12.2017 avec la société COSOLUCE

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

2. Approbation du compte de gestion 2017

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Compte-rendu de la SEANCE du 20 mars 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve à la majorité (12 voix pour et 3 abstentions : Daniel BARBIERO, Marie-Pierre DELAUNEY et Lionel MICHOT compte tenu des marges de manœuvres étroites pour investir) le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2017.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Vote du compte administratif 2017

Madame Catherine TENCHENI présente le compte administratif 2017 qui a été remis à tous les membres du Conseil Municipal avec la convocation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité (11 voix pour et 3 abstentions : Daniel BARBIERO, Marie-Pierre DELAUNEY et Lionel MICHOT compte tenu des marges de manœuvres étroites pour investir) le compte administratif 2017 dont les résultats s'établissent comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Prévus :	633 878.63 €
Réalisé :	344 025.60 €
Reste à réaliser :	100 000.00 €

Recettes :

Prévus :	633 878.63 €
Réalisé :	225 056.66 €
Reste à réaliser :	100 000.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Prévus :	984 879.86 €
Réalisé :	619 512.64 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Compte-rendu de la SEANCE du 20 mars 2018

<u>Recettes :</u>	
Prévus :	984 879.86 €
Réalisé :	991 988.74 €
Reste à réaliser :	0.00 €

RESULTAT de CLOTURE de L'EXERCICE :

Investissement :	-118 968.94 €
Fonctionnement :	372 476.10 €
Résultat global :	253 507.16 €

4. Motion de solidarité pour le Département

Considérant que le Président de la République a exprimé sa volonté de refonder les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales, notamment par la mise en place d'un Pacte de Confiance,

Considérant que le Président de la République a présenté son souhait de voir les collectivités territoriales contribuer à l'effort budgétaire de la Nation à hauteur de 13 milliards d'économie sur 5 ans,

Considérant que les relations entre l'Etat et les collectivités doivent être refondées et approfondies,

Considérant que les collectivités locales évoluent depuis plusieurs années dans un environnement institutionnel et financier particulièrement contraignant (baisse des dotations, désengagements de l'Etat, transferts de compétences, etc.),

Considérant que les communes et EPCI sont soumis à une baisse de dotations et à des transferts de charges mal compensés, aux incertitudes budgétaires notamment liées à la suppression de la taxe d'habitation, aux conséquences désastreuses de décisions non concertées (inflation des normes, modification de zonages privant les communes d'aides publiques) et au retrait de la présence de l'Etat sur nos territoires,

Considérant que les collectivités sont sous pression, à l'image des Départements asphyxiés par la baisse des dotations et la croissance insuffisamment compensée des dépenses sociales,

Considérant que pour la seule année 2017, le différentiel entre les dépenses assumées par le Département de Lot-et-Garonne pour le compte de l'Etat et les compensations versées par celui-ci représentent 46 millions d'euros pour les trois prestations que sont le RSA (Revenu de solidarité active), l'APA (Allocation personnalisée à l'autonomie pour les personnes âgées) et la PCH (Prestation de compensation du handicap),

Considérant qu'à ces allocations s'ajoutent les dépenses liées à la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA) dont le montant, de 10 875 euros en 2012 est passé à près de 5 millions d'euros en 2017, cette somme risquant de doubler l'an prochain,

Considérant que depuis 2008, le montant cumulé de ce désengagement de l'Etat représente plus de 400 millions d'euros,

Considérant que les départements assument, seuls, le financement des principales politiques sociales de notre pays, en dehors de toute logique de solidarité nationale, au détriment des investissements structurants pour l'avenir de notre territoire et de nos enfants,

Compte-rendu de la SEANCE du 20 mars 2018

Considérant que, sans mesures gouvernementales pérennes et spécifiquement adaptées aux difficultés des départements ruraux, cette situation portera atteinte aux politiques départementales dans les territoires (Maisons de Santé pluri professionnelles, Très Haut Débit, soutien aux associations...). Elle affectera également le soutien du Département au bloc communal (communes et intercommunalité) pour ses propres projets (soutien aux projets touristiques, aménagements de bourgs, aides à l'assainissement, patrimoine et bâtiments communaux...).

Considérant que les conseillers départementaux refusent solennellement de faire porter sur les Lot-et-Garonnais une nouvelle hausse de fiscalité,

L'effet domino sera dramatique : sans compensation par l'Etat, plus d'investissement départemental dans les territoires, et donc des projets communaux étouffés.

Considérant que la vitalité de la ruralité et la dynamique métropolitaine vont nécessairement de pair afin d'assurer un équilibre territorial harmonieux de notre pays,

Aussi, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Affirme sa solidarité avec la motion du Conseil départemental et demande à l'Etat de prendre en compte la réalité de la situation des départements ruraux
- Demande ainsi que l'Etat mette en place des mesures de compensation pérennes du coût des allocations de solidarité nationales à la charge des départements, notamment ruraux, afin de leur permettre de continuer à investir dans les territoires et à soutenir les projets communaux et intercommunaux
- Demande ainsi que le projet de loi de Finances rectificative annoncé pour la fin de l'année soit abondé suffisamment et que les départements ruraux en difficulté disposent en priorité de ce fonds
- Demande à l'Etat qu'au-delà d'une nécessaire péréquation verticale soit également développée à tous les niveaux une véritable péréquation horizontale.

5. Participation citoyenne

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de se prononcer sur la mise en place du dispositif « participation citoyenne » afin d'endiguer autant que possible la montée des incivilités et de la délinquance, notamment les vols, sur le territoire communal.

Il explique que ce dispositif permet d'optimiser les actions de lutte contre les phénomènes de délinquance conduite par la gendarmerie nationale par une initiative complémentaire de proximité.

Ce disposition vise donc à :

- Accroître l'efficacité de la prévention de proximité
- Améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance d'appropriation

Compte-rendu de la SEANCE du 20 mars 2018

- Rassurer la population et développer des liens de partenariat avec elle
- Accroître le lien social

Plus concrètement, il doit permettre à tout individu d'alerter la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens.

Ainsi, les habitants d'une commune ou d'un quartier sont invités à adopter une attitude vigilante et solidaire pour prévenir les actes d'incivilité et les cambriolages en l'absence de leur voisin et in fine à prévenir la gendarmerie.

Monsieur le Maire précise bien que ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Des référents citoyens peuvent être nommés.

Une signalétique peut également être implantée dans certains quartiers pour dissuader les délinquants.

Enfin des réunions d'échange entre les différents acteurs du dispositif peuvent être organisées.

Un protocole formalise cet engagement auprès des forces de l'ordre et du Préfet. Monsieur le Maire en donne lecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter la mise en place de ce dispositif et du protocole correspondant
- De mandater Monsieur le Maire pour le signer.

6. Bibliothèque – Bilan et convention

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Patricia MONTEIL, responsable de la bibliothèque, qui présente à l'Assemblée le bilan annuel de la bibliothèque municipale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 39.